



Courbevoie, le 17 mars 2020

Coordination CGT THALES

M. Patrice Caine

Président Directeur Général

THALES
Tour Carpe Diem
31 place des Corolles
92098 PARIS LA DEFENSE

Copie :

- M. David TOURNADRE, DRH Monde
- M. Pierre GROISY, DRH Thales France
- Les Organisation Syndicales représentatives au niveau du Groupe

Monsieur le Président,

La situation inédite et sans précédent de crise sanitaire COVID-19 que nous traversons nous invite à prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité et la santé de l'ensemble des salariés du Groupe.

Cette situation génère pour les personnes présentes sur les sites, un état d'inquiétude et de panique grandissante.

De plus, Thales se doit de prendre toute sa part de responsabilité sur le plan collectif face à l'urgence sanitaire nationale et internationale.

Le plan général de confinement annoncé hier soir par le Président de la République impose que Thales prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que l'immense majorité des salariés du Groupe n'ait pas à venir travailler, que les établissements soient fermés. Cela doit être la priorité à l'heure actuelle.

Le Président de la République indiquait, hier soir, que seules les entreprises répondant à des activités « vitales » pour le pays se devaient de maintenir leurs activités.

Au sein de Thales, nous avons effectivement certaines activités « vitales » mais ce n'est pas le cas de la majorité de nos activités. De plus, toutes les activités seront en cette période de crise sanitaire réduites, ce qui impliquera aussi une baisse de certaines de nos activités.

Nous vous demandons donc de prendre rapidement les mesures nécessaires en ce sens, pour ne maintenir que les activités dites critiques, vitales.

Nous vous demandons aussi que la définition au niveau du Groupe de ces activités vitales soit faite en concertation avec les organisations syndicales, par des échanges qui se feront évidemment par des moyens d'audio ou visio conférences.

Enfin, les mesures nécessaires pour appliquer au maximum de personnel possible le confinement national, mais aussi la mise en sécurité de tous les salariés du Groupe, ne doivent évidemment pas, surtout dans un Groupe comme Thales, être l'occasion de réduire les droits des salariés. Nous attirons votre attention sur ce point, car nous avons déjà eu retour de certaines initiatives locales, notamment dans le cadre de la mise en place des équipes alternantes en 2*8 ou télétravail, voulant se mettre en place en réduisant au passage certains droits.

Les droits de salariés doivent être maintenus à l'identique dans tout le Groupe. Cela est d'autant plus important pour les salariés qui seront contraints de continuer à être présents sur les différents sites, pour assurer la continuité des activités vitales. Ces salariés devront prendre des risques supplémentaires, pour l'intérêt collectif, et cela doit être reconnu.

Il serait particulièrement injuste qu'ils soient pénalisés du fait des efforts et contraintes supplémentaires qu'ils devront subir.

Enfin, nous vous demandons de mettre en place un point régulier, deux fois par semaine, avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, pour suivre l'évolution de la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.



Grégory LEWANDOWSKI
Représentant de la Coordination CGT THALES